

L' EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE E.T.R.

Présentation générale

Renforcer le rôle et les prérogatives des comités régionaux font partie des objectifs prioritaires inscrits dans le PAS.

La création d'Equipes Techniques Régionales est un des moyens d'atteindre cet objectif.

A l'image de ce qui existe pour les autres PAS, les élus d'une région doivent pouvoir s'appuyer sur un groupe de techniciens afin de mettre en œuvre un programme d'actions.

De même la DTN doit pouvoir trouver un relais technique local, condition indispensable à une bonne adéquation entre la réalité sportive et le choix d'une politique de développement.

Le dispositif s'appuie initialement sur trois éléments :

- 1** - la volonté d'un(e) président(e) de région et de son bureau
- 2** – la présence d'un technicien confirmé, licencié dans la région et motivé par la mission de CTF et non élu aux instances dirigeantes des organes déconcentrés
- 3** – une bonne compréhension de l'action par l'ensemble des acteurs régionaux.

L'ETR est au service d'une politique sportive régionale qu'elle aura proposée aux élus. Elle doit pouvoir disposer d'un budget de fonctionnement inscrit dans le budget prévisionnel du comité régional. Les élus restent les garants de l'action.

Il est indispensable de bien appréhender le rôle et les compétences de chacun afin de ne pas créer de tensions.

Les actions.

Le programme d'actions de l'ETR peut se résumer en trois points :

- 1** – la mise en œuvre du calendrier sportif n'est pas de sa responsabilité, mais des actions en direction de publics spécifiques pourront être proposées à la commission chargée du suivi des compétitions
- 2** – des actions pilotées par la DTN doivent être relayées régionalement
- 3** – chaque ETR, en liaison avec les élus régionaux, dispose d'une large autonomie.